

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2018\_7\_5

L'an deux mille dix huit , le vendredi 06 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Juin 2018

Présents : 13

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Madame RELET Graziella, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri -Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 18

**Pouvoirs :**

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean  
Monsieur PONTINI Daniel a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël  
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

**Objet : Fixation des loyers des  
logements communaux**

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les logements communaux, situés au 55, rue de la Boème et au 8, rue de l'Eglise, seront achevés en septembre 2018. Il convient dès lors de déterminer les loyers qui seront proposés à la location, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Le décret 2005-1615 du 22 décembre 2005 définit les modalités de calcul et de publication de l'indice de référence des loyers (I.R.L) publié par l'INSEE et précise que les variations de cet indice sont utilisées depuis le 1er janvier 2006 pour revaloriser les redevances de droit commun (loyers) des locaux à usage d'habitation. Il est proposé de revaloriser, au 1er janvier de chaque année, le montant de la redevance de droit commun (loyer) en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du troisième trimestre de l'année précédente tel que publié par l'INSEE.

Un groupe d'élus s'est rendu sur site pour faire des propositions de montant de loyers à appliquer pour les 6 logements.

**Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:**

- **DECIDE** de fixer les loyers mensuels de la manière suivante :

Adresse	Nature	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Loyer
55 rue de la Boème Logement 1	Appartement PMR	T2	70,59	500,00 €
55 rue de la Boème Logement 2	Appartement	T5	101,82	800,00 €
55 rue de la Boème Logement 3	Appartement	T3	64,27	550,00 €
55 rue de la Boème Logement 4	Appartement	T3	45,83	450,00 €
55 rue de la Boème Logement 5	Appartement	T2	47,34	550,00 €
8 rue de l'Eglise	Maison de ville	T3	109,77	750,00 €

Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

AR PREFECTURE

016-211602362-20180706-D\_2018\_7\_5-DE  
Reçu le 20/07/2018

DIT que les loyers seront révisables annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers (IRL 3<sup>ème</sup> trimestre), publié par l'INSEE ;  
- **AUTORISE** le Maire à organiser la sélection des futurs locataires et à signer les contrats de location avec les intéressés et tous documents s'y rapportant.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 06/07/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **20 JUIL. 2018**

Le Maire,

Michel CARTERET

